



Avis du MNLE 93 et Nord Est Parisien

Enquête publique « Village des Médias »

<https://www.registre-numerique.fr/cluster-medias-autorisation-environnementale/deposer-son-observation>

Le projet d'aménagement du « Cluster des médias » s'inscrit dans le contexte de la désignation de la ville Paris pour l'organisation des Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août 2024 et paralympiques du 28 août 2024 au 8 septembre 2024.

Les Jeux sont qualifiés -dans le texte- « d'intensificateur urbain » pour les projets de régénération urbaine qu'ils permettent d'accélérer.

Cette affirmation pourrait suffire à soutenir notre avis

Le projet prévoit, sous maîtrise d'ouvrage de la société livraison des ouvrages olympiques (Solideo), une Zone d'Aménagement Concerté pour laquelle le public est sollicité à donner son avis, exclusivement par voie dématérialisée, avant le 12 juillet 2020 (après une première consultation en mars 2019).

Nous avons lors de cette consultation émis un avis sur le registre le 19 mars 2019. Nous confirmons celui-ci, avec quelques compléments.

Les JO 2024 « intensificateur urbain », utiles ou aberrants ? les projets justifient la question :

A force de critiques sur les conséquences financières et environnementales de l'organisation des JO, un agenda olympique a été adopté par le CIO. C'est une sorte de feuille de route stratégique avec 40 recommandations. Nous avons relevé la recommandation n°4 : « Élaborer une stratégie de durabilité afin que les organisateurs actuels ou potentiels des Jeux Olympiques puissent intégrer et appliquer des mesures de durabilité qui prennent en compte les secteurs économiques, sociaux **et la sphère environnementale à toutes les étapes de leur projet** ». Le CIO insiste entre autres sur le respect des zones naturelles.

Le CIO est-il en accord avec ce projet d'artificialisation et du transfert dans « la phase héritage » de 1300 logements sur cet espace perméable et vert ?

Sur le bienfondé de la construction de 1300 logements en passant par l'étape « village des médias »

et quelques aménagements demandés depuis longtemps. Quelle est la raison qui conduit à densifier là où c'est déjà très dense ? D'accroître de 40% la population de la ville de Dugny, de dégrader encore les mobilités pour construire des copropriétés étonnamment qualifiées « de cités jardins ». Contrairement à l'histoire de celles-ci, peu de Dugnysiens pourront économiquement y accéder.

La Seine-Saint-Denis est un territoire déjà dense, qui cumule les inégalités mais qui dispose encore de foncier et d'espaces naturels, l'Aire des Vents en fait partie. Elle est partie intégrante du Parc Georges Valbon, à la disposition de tous depuis plus de 60 ans et pour le bien-être des habitants des communes voisines. Le rétablissement de l'équité territoriale et l'accroissement des espaces verts en Seine-Saint-Denis sont la moindre des exigences. A titre de comparaison, nos villes disposent (en moyenne) de moins de 10 m² d'espaces verts par habitant alors que la moyenne est de 51 m² dans les cinquante plus grandes villes de France. La cession de ce foncier public aux promoteurs est hors de raison.

Sur le risque environnemental après « l'aventure » Coronavirus. L'urgence, maintenant plus qu'hier, c'est d'adapter rapidement notre département aux changements climatiques et leurs conséquences sanitaires prévisibles. Quel que soit l'objet d'aménagement, il faut préserver les derniers espaces ouverts, valoriser le patrimoine et les espaces verts de nos villes. Collectivités et Services de l'État ne peuvent brader les derniers terrains disponibles et les derniers espaces naturels au nom de la production de logements et sous couvert d'Olympisme. Ce démantèlement choisi et en cours ne se lit que dans le détail de documents complexes et longs pour plus d'opacité (589 pages pour l'étude d'impact au stade de l'Autorisation Environnementale).

Au milieu du chaos que nous venons de vivre, de la crise mondiale qui se révèle, des deuils et des souffrances, il y a au moins une chose que nous avons toutes et tous « normalement » saisie : Quelque chose cloche dans l'économie et dans l'aménagement.

L'expérience confinée vient de nous ouvrir les yeux sur la possibilité que l'on puisse tout (ou presque) suspendre d'un coup. Que les rythmes économiques, sociaux et d'aménagement que l'on nous présentait comme un mouvement irréversible ne pouvaient ni ralentir et encore moins s'arrêter et pourtant c'est la réalité de ces tristes derniers mois!

Les conséquences de la densification et de la bétonisation sont connues et parmi celles qui concernent cette ZAC : Risques sanitaires et îlots de chaleur urbains -2 ou 3 degrés en plus en cas de canicule-

A l'évidence le vécu n'a pas été le même pour toutes et tous. « Les mêmes qu'hier » montrent une grande résistance à se saisir de la situation comme elle nous est apparue à la lumière de cette suspension imprévue : même texte, même projet, même artificialisation, rien n'a changé dans ce projet de ZAC au stade de l'Autorisation Environnementale. Il est ressorti intact des tiroirs, la fracture Covid à peine « passée ». C'est désolant, révoltant.

Pour le MNLE 93, ce projet ne garantit pas la préservation des milieux naturels et les continuités écologiques.

Toutes les phases du projet sont contestables, et en particulier le maintien de l'état de conservation et de la bonne fonctionnalité du site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis », pour son entité correspondant au parc Georges Valbon, durant les jeux (s'ils ont lieu).

- L'organisation des déplacements dans toutes les phases du projet vont aggraver les nuisances produites, bruit, qualité de l'air, congestion (voir avis de l'AE page 31), y compris pour les populations voisines et à venir avec les hypothétiques 1300 logements.
- Tout conduit à l'accroissement de l'effet d'îlots de chaleur urbain.
- La gestion de la pollution des sols, liée au passé industriel du secteur est incertaine et rend possible la remise en cause du plan d'aménagement urbain.
- La gestion des eaux pluviales et du bruit (accroissement circulation et avions -phase JO et logements, proximité immédiate de l'aéroport d'affaires (Même si le doublement des vols par ADP est improbable), cumul des nombreux survols à basse altitude s'ajoutant à la proximité avec la A1 (pour lequel le mur antibruit est abandonné).
- Scénario énergétique fragile et soumis au bon vouloir du promoteur, pas de bilan de l'impact CO2 du projet sur toutes les phases et en ACV (analyse du cycle de vie). Pas de scénario retenu aujourd'hui, seulement des hypothèses. La seule certitude, c'est une augmentation très importante de la consommation électrique de près de 15 GWh.
- Enfin, les conséquences concrètes pour la faune et la biodiversité, les espèces existantes, de plus de deux mois de préparation, d'entraînements et d'utilisation des stands de tir aux abords immédiats d'un parc Natura 2000 et de ses zones réservées. L'AE indique « la

faiblesse résulte à ce stade dans un raisonnement trop peu détaillé en ce qui concerne les impacts liés au dérangement des espèces pendant les jeux, notamment de l'avifaune ».

En forme de conclusion de notre avis:

Les espaces verts et ses arbres incarnent une forme d'insubordination à l'économie de marché. Détruire le plus grand, comme le plus petit espace vert, c'est détruire des écosystèmes constitués avec application au cours des six décennies dernières. Ils ne trouveront pas de compensation par des replantations ou réaménagements « urbains ».

La dépollution, puis l'intégration du terrain des essences au parc Georges Valbon n'est qu'une mesure de bon sens, attendu depuis longtemps et qui doit consacrer le choix d'augmenter fortement la surface d'espaces verts du département.

Là où nous voulons simplement une ville où habiter, circuler, travailler, apprendre, se cultiver, flâner, partager des espaces de vie et faire nos courses... il nous est proposé une ville minérale, rationnelle, une machine à sous où toutes les fonctions sont soumises à la sacro-sainte loi du Marché et sa métropolisation.

Nous avons l'expérience de ces formules officielles et passe partout : «embellissement urbain», «désenclavement», «résidentialisation», «reconquête», «territoire morcelé» etc. Elles accompagnent systématiquement les grands projets, qui deviennent des grands chantiers du BTP pour être finalement des grandes dévastations de l'environnement obligeant à des «exodes » de populations pour l'habitat et le travail.

Seule une politique urbaine rigoureusement qualitative pourrait rendre aux habitants le bien-être, la protection, la santé et leur droit d'être écouté. Pour cela Elus et Services de l'Etat devront rompre avec les enjeux financiers considérables de la promotion immobilière.

Est-il nécessaire de rappeler que dans moins de vingt ans, l'Île-de-France pourrait connaître des pics de chaleurs à 50°C, que 80% des habitants des villes sont exposés à des taux de particules fines dépassant les limites fixées par l'Organisation mondiale de la santé et que la biodiversité s'effondre à un rythme qui s'accélère ?

Pourquoi ne pas avoir l'ambition de créer un Grand Paris vert !

Nos priorités pour la Seine-Saint-Denis :

- La protection absolue des zones naturelles et agricoles dans l'esprit de la loi littoral,
- Le développement significatif des parcs et des espaces publics,
- La préservation des arbres et la restauration de la biodiversité dans l'Est parisien,
- Un moratoire sur les projets immobiliers comme cela se fait dans certaines villes et un ralentissement des objectifs de densification,
- La protection des services publics et de leur patrimoine foncier,
- Le développement des mobilités douces et un plan global de réduction des pollutions de l'air et des sols,
- Une réhabilitation de qualité des logements plutôt que la destruction de bâtiments existants,
- Des espaces suffisants entre les immeubles afin de permettre aux habitants de profiter d'espaces verts de proximité, de favoriser la perméabilité des sols et une circulation d'air limitant le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
- La restauration d'une ceinture agricole de proximité pour assurer la sécurité alimentaire du département et de l'Île-de-France à l'exemple du projet CARMA sur les Terres de Gonesse.

Le MNLE 93 et Nord Est Parisien

Pantin le 10 juillet 2020